

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2019

DCM N° 19-05-29-19

Objet : Acquisition de parcelles situées sur le ban de DEVANT-LES-PONTS.

Rapporteur: Mme FERRARO

Dans la perspective de la requalification urbaine du quartier Metz-Nord Patrotte, la Ville de Metz souhaite régulariser la situation foncière de parcelles situées sur la zone potentielle d'extension de l'habitat, dans la zone 2AU située entre l'avenue de Thionville et l'avenue des Deux Fontaines, afin de compléter l'emprise foncière communale déjà fortement maîtrisée.

Cette zone possède de réels atouts d'attractivité de par son positionnement géographique. Elle est en effet directement desservie par Mettis et son arrêt Intendants Joba et est située à proximité de l'ensemble "secteur gare de Metz Nord", du nouvel équipement Agora et de la liaison douce rue du Nord.

Il est donc proposé d'acquérir les biens de Mr HAUDIQUERT pour un montant de 75 000 €, en l'occurrence, la parcelle HC n° 68 de 6 072 m² et l'indivision équivalant à 50 % de la parcelle HI n° 40 de 10 468 m².

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'accord de Monsieur HAUDIQUERT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section HC - n° 68 – Avenue de Thionville – 6 072 m²,

Section HI – n° 40 – Avenue de Thionville – 10 468 m² (en indivision pour 50 %)

appartenant à Monsieur Max HAUDIQUERT, 35 rue du Haut de Molleux 57685 AUGNY.

- **DE REALISER** cette opération moyennant le montant global de 75 000 €.
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ